



Filière
médi-co-sociale

CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

NOTE INDICATIVE DE CADRAGE

Cette note contient des informations indicatives visant à aider le candidat à se préparer au mieux à l'épreuve orale du concours. Son objectif est d'apporter des conseils pratiques sur la base des questions ou problèmes fréquemment relevés par les organisateurs de concours.

Il appartient au candidat de se renseigner, au moment de l'ouverture du concours, sur les éventuelles modifications réglementaires relatives aux épreuves et/ou au programme de ce concours.

Parallèlement à ces conseils pratiques, il est fortement conseillé au candidat de se préparer à l'épreuve à l'aide d'ouvrages existants ou par le biais d'organismes de préparation (CNFPT, CNED, GRETA...).

Cette note ne revêt pas un caractère réglementaire.

Textes réglementaires :

- Décret n° 92-866 du 28 août 1992, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
- Décret n° 93-398 du 18 mars 1993, modifié, relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours d'auxiliaire de soins.

EPREUVE D'ENTRETIEN

Intitulé réglementaire :

Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux.

Durée : 15 minutes

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

I - L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

a) Un entretien de 15 minutes

Le libellé de cette épreuve ne doit pas égarer le candidat : l'épreuve ne consiste pas en un entretien « à bâtons rompus » avec des examinateurs, mais repose sur des questions destinées à apprécier tant la motivation du candidat que son aptitude à exercer les missions dévolues à un auxiliaire de soins.

Le libellé réglementaire de l'épreuve ne prévoyant ni sujet tiré au sort ni de temps de préparation, les questions posées appellent des réponses en temps réel, sans préparation.

Le candidat ne peut recourir à aucun document (CV...) pendant l'épreuve.

L'entretien peut commencer, hors temps réglementaire, par une brève **présentation** des examinateurs, qui prennent le soin de n'indiquer que leur qualité sans préciser l'établissement ou la collectivité où ils exercent. Au terme de ce bref temps de présentation, les examinateurs déclenchent le minuteur qui leur permet de vérifier le temps réglementaire de l'épreuve, à savoir 15 minutes.

A noter que tout candidat dispose de la totalité du temps réglementaire et que l'entretien ne peut éventuellement être interrompu qu'à sa demande expresse. Les examinateurs s'efforceront ainsi, le cas échéant, d'aider par une attitude empathique un candidat en difficulté à continuer et ne le laissera partir avant le terme que contre une déclaration écrite de sa volonté de ne pas utiliser tout le temps qui lui est imparti.

b) Un groupe d'examineurs

Le candidat peut, selon les cas, être entendu par un "sous-jury" composé de deux, ou le plus souvent de trois personnes, voire par un jury plénier plus important en nombre.

En tout état de cause, le candidat doit bien mesurer la retenue que lui impose sa qualité de candidat face à des examinateurs : la familiarité, l'agressivité sont évidemment proscrites. Le groupe d'examineurs, pour sa part, accueillera la plupart du temps les réponses du candidat avec une empathie qui ne préjuge en rien de la note qu'il attribuera.

II - APPRECIATION DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES, DE LA MOTIVATION ET DES APTITUDES DU CANDIDAT

Il convient de rappeler que le concours d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe est un concours sur titres avec épreuves accessible aux titulaires d'un diplôme spécifique (diplôme d'aide-soignant, certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, diplôme professionnel d'aide-soignant, examen de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année du diplôme d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979). Ce titre garantit que le candidat a une formation adaptée au métier qu'il vise.

L'intitulé réglementaire de l'épreuve ne prévoit pas de présentation par le candidat de son expérience professionnelle. Toutefois, le groupe d'examineurs pourra inviter le candidat à présenter son parcours : formation, stages suivis... Le candidat devra alors valoriser les compétences acquises au cours de son parcours professionnel. Il appartient alors au candidat de rendre compte directement de ses compétences. A lui de savoir quelles expériences il doit mettre en avant devant les examinateurs.

L'article 2 du décret n° 92-866 du 28 août 1992, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux énumère les missions des auxiliaires de soins territoriaux de la façon suivante :

« Les auxiliaires de soins territoriaux exerçant les fonctions d'aide-soignant collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article 3 du décret du 17 juillet 1984, modifié, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. ».

Les examinateurs chercheront, tout au long de l'entretien, à évaluer si le candidat est réellement motivé et prêt à exercer les missions d'un auxiliaire de soins territorial.

Le candidat doit alors donner le sens du projet qui le mène à la fonction publique territoriale afin de mettre en évidence sa motivation.

Les examinateurs pourront exposer **une à deux situations professionnelles** au candidat afin de voir quels comportements, quelles réactions, ce dernier aurait s'il se trouvait confronté à une telle situation.

Au-delà des réponses aux questions posées, le comportement du candidat contribue également à cette évaluation (gestion du stress, soin apporté dans la construction de ses propos, capacité du candidat à donner du sens à sa réponse...).

Bien entendu, le candidat pourra également être amené à démontrer qu'il possède des notions de base concernant la fonction publique territoriale.

Pour conclure, on mesure que l'épreuve orale constitue un exercice à caractère professionnel et peut, d'une certaine manière, s'apparenter à un entretien d'embauche, les examinateurs se plaçant souvent dans une position d'employeur : s'il s'agissait d'un entretien de recrutement, ce que dit ce candidat, sa manière de se comporter conduiraient-ils à l'engager ? Au-delà de ses connaissances, fait-il preuve des qualités humaines et intellectuelles requises pour exercer les missions d'un auxiliaire de soins de 1^{ère} classe et répondre au mieux aux attentes de sa hiérarchie et aux exigences de son environnement professionnel ?

QUELQUES CONSEILS D'ORDRE GENERAL POUR L'EPREUVE D'ENTRETIEN

Vous allez recevoir quelques jours avant cette épreuve une convocation vous précisant les date, heure et lieu de convocation. Il vous est précisé que l'heure de convocation est une heure de convocation et non de passage (prévoir la demi-journée). Plusieurs candidats sont en effet convoqués en même temps. Chacun devra attendre son tour avant de passer l'épreuve.

Gestion du stress

Il est normal d'être un peu tendu au début de l'épreuve : tous les candidats connaissent cette pointe de stress. Cependant, il faut faire attention à ce que ce stress ne vous pénalise pas : vous devez l'utiliser pour vous dépasser. Les examinateurs qui vous entendront apprécieront la façon avec laquelle vous allez maîtriser votre stress.

Savoir s'habiller et se présenter

Habillez-vous normalement afin de vous sentir à l'aise. Evitez tout vêtement original, minijupes ou décolletés disproportionnés.

Vous devez rester neutre pendant cette épreuve d'entretien, c'est-à-dire éviter tout signe d'appartenance à une religion, à un parti politique, à un syndicat...

Votre attitude devant les examinateurs

Restez détendu et souriant tout au long de l'épreuve. Regardez les examinateurs qui se trouvent devant vous, même s'il n'y en a qu'un qui vous parle. Ils vont, tous ensemble, décider de votre note (qui sera attribuée une fois que vous aurez quitté la salle).

Si vous ne comprenez pas une question qui vous est posée, n'hésitez pas à le dire, à demander à l'examineur de répéter ou de reformuler sa question.

Il peut arriver que les examinateurs vous paraissent "brusques" : ne prenez pas leurs questions pour des agressions. Ils veulent simplement tester votre capacité à rester calme, à argumenter, à ne pas céder à la provocation.

La fin de l'épreuve

Lorsque l'épreuve d'entretien est terminée, levez-vous, saluez les examinateurs avec un sourire et remerciez-les.

Ils vont noter votre prestation dans les secondes qui vont suivre votre sortie, alors laissez leur une bonne impression.